

**2025 – Entreprendre Ensemble – Accompagnement de parcours des participants du PLIE résidant sur un territoire adhérent au PLIE du Dunkerquois****Contexte du projet :**

Le PLIE du Dunkerquois est un dispositif au service du territoire. Impulsé par les collectivités locales, ici la Communauté Urbaine de Dunkerque, et régis par un protocole d'accord, les PLIE, les plateformes partenariales de proximité poursuivent des objectifs précis :

- Prévenir l'exclusion sociale et professionnelle qui affecte une partie des actifs en organisant, pour des participants issus des populations "exclues" du marché du travail, des parcours d'insertion professionnelle individualisés dont le but est l'accès à "un emploi durable" (CDI, CDD de plus de 6 mois ou formation qualifiante).
- Organiser un accompagnement individualisé de proximité assuré par un référent unique.
- Développer une ingénierie financière et technique pour le développement d'actions d'insertion professionnelle.
- Mobiliser les partenaires institutionnels et les entreprises du territoire.

Les PLIE sont des outils territoriaux au service des habitants et des employeurs. En tant qu'outil territorial, les PLIE développent une ingénierie permettant de mobiliser de nombreux partenaires et financements. Les actions mises en œuvre leur permettent de déployer une offre d'accompagnement globale, conjuguant les dimensions professionnelles et sociales en vue d'une insertion viable et durable des personnes. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et/ou de sélectionner des projets éligibles au FSE +.

Pour atteindre leurs objectifs, les PLIE remplissent 4 missions majeures :

- Déployer une ingénierie de projets dans une perspective de développement local.
- Contribuer à la coordination des acteurs et des moyens pour des territoires et des écosystèmes plus inclusifs.
- Mobiliser, accompagner les personnes dans la perspective d'une insertion viable et durable.
- Proposer des services aux employeurs pour les aider à recruter et à intégrer de manière viable et durable des personnes.

Le territoire d'action et d'intégration des participants du PLIE de DUNKERQUE couvre le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, à savoir 15 communes sur 17.

Pour rappel, « les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi » constituent un outil de proximité au service des actifs durablement exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adapté à chaque situation individuelle.

Résultant d'une initiative des collectivités locales, les PLIE se définissent comme des entités opérationnelles, associant, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Dans cette perspective, ils ont la possibilité de contribuer au financement d'actions d'accompagnement et/ou de sélectionner des projets éligibles au FSE + ».

L'objectif des PLIE est l'accès et le maintien à l'emploi ou en formation qualifiante de tout participant.

### Contenu du projet :

#### L'entrée sur le dispositif PLIE du Dunkerquois :

L'entrée sur le PLIE peut se faire selon différentes modalités. Le PLIE, en tant qu'acteur coordonnant un plan territorial organise avec ses partenaires (CCAS, secteurs associatifs, acteurs du service publics de l'emploi, services du département...) des actions permettant d'aller au contact des publics afin de les mobiliser. Ce repérage des publics peut se prolonger par un sas de diagnostic permettant de mieux identifier les besoins des personnes en termes de parcours. Il contribue ainsi à l'orientation des publics, tous n'ayant pas vocation à intégrer le PLIE.

Le public peut être également directement orienté par des partenaires. Il peut s'agir d'acteurs sociaux ou associatifs ou encore d'acteurs du Service Public de l'Emploi ou du réseau pour l'emploi.

Les partenaires qui peuvent « orienter » les publics vers l'accompagnement du PLIE sont : L'état, la Région Hauts de France, le Département, le Pôle emploi/ France Travail, la Mission Locale, la Communauté Urbaine de Dunkerque, ses communes, ...

Un rendez-vous est pris avec un conseiller au sein de l'antenne qui émet un avis sur l'entrée de la personne en PLIE et le partage avec le Responsable du Département Accompagnement du PLIE.

Le conseiller envoie, au fil de l'eau, une demande via un outil de prescription en ligne « Titoo 3 » afin que le Responsable du Département Accompagnement PLIE puisse valider sa pertinence. Les intégrations dans l'accompagnement PLIE sont, depuis janvier 2020, simplifiées par ce nouvel outil en ligne.

Le Département Statistiques contrôle l'éligibilité des participants, les pièces justificatives liées à l'entrée PLIE et/ou à la sortie des participants.

Après analyse, il effectue sur l'outil de prescription en ligne un retour sur les accords et/ou les refus (pièces manquantes).

Une personne devient participante PLIE dès lors que les membres de l'équipe de l'animation du PLIE, dans le respect de cette procédure, ont acté son entrée en suivi individualisé et qu'elle répond aux critères d'entrée en PLIE

Les personnes intégrées dans le dispositif PLIE officialisent leur volonté de s'engager dans une logique de parcours individualisé par la signature d'un contrat d'engagement individuel.

Chaque participant PLIE a un conseiller tout au long du parcours d'insertion. Ce conseiller est le référent de parcours du participant sur les problématiques professionnelles. Il travaille en étroite collaboration avec les référents sociaux et tout autre acteur impliqué dans le parcours social et professionnel de la personne. Il entretient des liens privilégiés et complémentaires avec les référents d'étape, lorsque la personne réalise des actions d'insertion.

Lors de l'animation d'ateliers collectifs, l'animateur / conseiller est susceptible d'accueillir dans son animation des habitants du territoire couvert par le PLIE de l'agglomération dunkerquoise.

### Le contenu de l'accompagnement :

Le PLIE permettra à chaque participant de s'engager dans un parcours d'insertion en lien avec ses compétences et ses motivations au regard de la réalité du marché de l'emploi local.

Le PLIE, en fonction de ses moyens participera à la mise en œuvre des priorités définies par les signataires du présent protocole, en :

- Favorisant une analyse territoriale partagée des besoins d'accompagnement et de formation des publics prioritaires.
- Initiant et participant à des actions « d'aller vers » afin de mobiliser le public.
- Mettant en place un sas de diagnostic/orientation.
- Participant aux plans d'actions qui pourraient être mis en œuvre sur le territoire en direction d'un public ciblé.
- Contribuant à l'orientation des publics vers le bon interlocuteur en fonction de la problématique identifiée.
- Contribuant à l'animation du réseau de partenaires associés à son action.

### Dans ce contexte d'ensemble, le PLIE se déploie dans le cadre d'axes structurants :

- L'accompagnement socioprofessionnel individuel renforcé
- L'insertion par l'Activité Économique (IAE)
- Le lien entre la Clause d'insertion et les Structures d'Insertion par l'Activité Économique
- La formation et la qualification des participants du PLIE
- Les actions de Médiation, Placement et Suivi dans l'emploi
- L'animation du dispositif PLIE

Les parcours vers l'emploi au sein du PLIE pourront mobiliser ces différents axes en fonction des besoins réels des participants, en conjuguant au mieux actions individuelles et actions collectives, étapes de travail et accompagnement.

Les Conseillers PLIE saisissent l'ensemble du contenu des entretiens, prescriptions, propositions, positionnements, caractéristiques des participants, suivis, etc... dans le logiciel Viesion Evolution. Ceci permet une traçabilité des étapes de parcours dans le respect du règlement général sur la protection des données, et donne la possibilité d'effectuer des requêtes, permettant au Responsable du Département Accompagnement du PLIE de travailler sur la qualité de l'accompagnement réalisé tout au long des parcours, et de veiller à l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs du PLIE du Dunkerquois.

Le conseiller en insertion professionnelle du PLIE formalisera un compte-rendu d'entretien comprenant les démarches à effectuer par le participant ainsi que la date du prochain rendez-vous.

Chaque synthèse d'entretien sera co-signée et remise à la personne accompagnée.

Un panel d'outils et dispositifs sont à leur disposition pour répondre aux besoins du public, proposés les différents départements d'ENTREPRENDRE ENSEMBLE, et les partenaires du territoire.

Le responsable du département Accompagnement du PLIE veille à ce qu'il n'y ait aucune discrimination à l'entrée, donc une égalité des chances pour tous.

L'accompagnement vers l'emploi durable de personnes (Public Adulte + 26 ans) en difficulté se pratique comme suit :

- Réception du public par un référent de parcours PLIE.
- Etablissement d'un diagnostic par des entretiens initiaux préalables à l'entrée en PLIE (entretiens de 1er accueil).
- Analyse des situations.
- Construction des parcours d'insertion avec les participants.

### **Finalités du projet :**

Impulsé par les collectivités locales et régis par un protocole d'accord, la Communauté Urbaine de Dunkerque et Entreprendre Ensemble animent le PLIE avec pour objectif :

- Prévenir l'exclusion sociale et professionnelle qui affecte une partie des actifs en organisant, pour des participants issus des populations "exclues" du marché du travail, des parcours d'insertion professionnelle individualisés dont le but est l'accès à "un emploi durable" (CDI, CDD de plus de 6 mois ou formation qualifiante de plus de 6 mois).
- Organiser un accompagnement individualisé de proximité assuré par un référent unique.
- Développer une ingénierie financière et technique pour le développement d'actions d'insertion professionnelle.
- Mobiliser les partenaires institutionnels et les entreprises du territoire.

Les Villes et les partenaires associatifs s'engagent à œuvrer, tant sur le plan social qu'économique, contre l'exclusion des populations les plus démunies.

Elles mobiliseront, pour ce faire, ses partenaires communaux qui agissent déjà sur le champ de l'insertion et de l'emploi.

Convaincu que la lutte contre l'exclusion passe, notamment, par la mutualisation des moyens communaux et la recherche de solutions à une échelle intercommunale, la Communauté Urbaine de Dunkerque accompagne l'extension du P.L.I.E. sur l'ensemble de son territoire depuis juin 2000. Elle s'engage donc, aux côtés des villes dans sa volonté d'adhérer au P.L.I.E.

La stratégie du PLIE permet de contribuer à la cohésion sociale et à la dynamique économique du territoire par l'emploi et la solidarité. La Communauté Urbaine de Dunkerque s'est impliquée depuis plusieurs années dans l'insertion sociale et professionnelle et l'accès à l'emploi de tous les publics, y compris les plus fragilisés. Il s'agit de faire profiter de l'action de la Communauté Urbaine de Dunkerque en matière de développement économique et des opportunités d'emploi du territoire, à tous les publics, y compris aux plus fragilisés.

Le PLIE est partie prenante :

- Le réseau des conseillers référents de parcours du PLIE au sein des communes de l'agglomération permet de relayer en proximité les actions auprès de la population.
- Le PLIE a pour rôle de mobiliser les publics en difficulté et de construire des parcours d'insertion individualisés leur permettant d'accéder aux offres d'emploi du territoire.
- Le PLIE développe pour cela des partenariats avec les acteurs porteurs de l'offre de service de droit commun (Etat, France Travail, Région, Département...) qu'il complète de partenariats spécifiques pour le développement d'actions à destination des publics en difficulté.
- Le PLIE s'appuie sur les missions d'ingénierie mises en œuvre par la Maison de l'Emploi (en matière d'observation du territoire, d'appui au recrutement, de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, de formation, d'information sur les métiers, la formation) et apporte sa contribution aux contacts développés avec les entreprises et aux logiques emploi-formation mises en place.